



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PUY-DE-DOME



Signature des contrats de ruralité de
Combrailles, Sioule et Morge , de Thiers Dore
et Montagne et du PETR du Grand Clermont

DOSSIER DE PRESSE



Communauté de
communes
**THIERS DORE ET
MONTAGNE**



RIOM
Limagne et Volcans
Communauté de communes

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 29 septembre 2017, Jacques BILLANT, Préfet du Puy-de-Dôme, a officialisé trois nouveaux contrats de ruralité : les contrats de ruralité de Combrailles, Sioule et Morge et de Thiers Dore et Montagne, ainsi que le contrat du pôle d'équilibre territorial et rural du Grand Clermont.

Les contrats de ruralité sont issus des comités interministériels aux ruralités qui se sont déroulés en 2015 et 2016. Ces contrats se veulent des outils de coordination et de structuration des politiques publiques au niveau d'un territoire, permettant la mise en cohérence de l'action de ses différents acteurs : Etat, collectivités territoriales et acteurs locaux.

Leur objectif principal est de donner les mêmes chances à tous les territoires, en dépassant les clivages urbains/ruraux, dans un cadre de cohérence des investissements publics.

Les projets financés par les contrats de ruralité s'articulent autour d'un projet de territoire, dans 6 champs d'action : l'accès aux services et aux soins, la revitalisation des bourgs centres, l'attractivité des territoires, les mobilités, la transition écologique et la cohésion sociale.

Les trois contrats officialisés le 29 septembre portent à six le nombre de contrats signés dans le Puy-de-Dôme. Ils couvrent ainsi près de la moitié de la population du département.



CONTACT PRESSE

LES SIGNATAIRES DES CONTRATS DE RURALITÉ

M. Jacques BILLANT, Préfet du Puy-de-Dôme

M. Jean-Yves GOUTTEBEL, Président du Conseil départemental

M. Philippe JUSSERAND, directeur délégué Auvergne de la Caisse des Dépôts et Consignations
signent les trois contrats en compagnie de :

M . Jean-Marie MOUCHARD, Président de la communauté de communes de Combrailles, Sioule et Morge, qui signe le contrat de ruralité de Combrailles Sioule et Morge.

M. Dominique ADENOT, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Clermont

M. Gérard GUILLAUME, Président de la communauté de communes de Billom Communauté

M. Pascal PIGOT, Président de la communauté de communes des Mond'Arverne

M. Frédéric BONNICHON, Président de la communauté de communes de Riom, Limagne et Volcans

et M.Tony BERNARD, Président du Parc Naturel Régional du Livradois Forez

qui signent le contrat du pôle d'équilibre territorial et ruralité du Grand Clermont

M. Tony BERNARD qui signe le contrat de ruralité de Thiers, Dore et Montagne en qualité de
Président de la communauté de communes de Thiers Dore et Montagne et de Président du Parc
Naturel Régional du Livradois Forez

Cette manifestation a eu lieu en présence des sous-préfets d'arrondissements :

Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme

M. Franck BOULANJON, sous-préfet de Riom

M. David ROCHE, sous-préfet de Thiers

LES CONTRATS DE RURALITÉ

Trois Comités Interministériels aux Ruralités (CIR) ont été tenus de 2015 à 2016. Ils ont permis d'acter 104 mesures qui concernent tous les domaines de la vie quotidienne de nos concitoyens des territoires ruraux. Elles visent à garantir à chaque citoyen un égal accès aux services, à renforcer les capacités des territoires à porter des projets et à ne pas opposer les territoires entre eux.

L'État a créé le contrat de ruralité. Il s'agit d'un outil de contractualisation de coordination et de structuration des politiques publiques territorialisées, à une échelle infra départementale et de mise en cohérence de l'action des collectivités territoriales et des acteurs locaux avec celle de l'État.

Pour 2017, une enveloppe spécifique du Fonds de Soutien à l'Investissement local (FSIL) a été réservée pour accompagner, dans ce cadre, les crédits de droit commun de l'État.

UN CONTRAT POUR...

- Donner les mêmes chances à tous les territoires, en dépassant les clivages urbains/ruraux. les nouvelles ruralités, par leur diversité, leur potentiel, leur vitalité, leur force d'innovation et par la richesse de leurs projets, constituent de vrais atouts pour la France.
- Fédérer les partenaires institutionnels, économiques, associatifs dans les territoires ruraux et donner plus de force et de lisibilité aux politiques publiques pour en décupler les effets.
- Développer une logique de projet de territoire avec un cadre de cohérence des investissements publics.
- Coordonner les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire.

SIX CONTRATS DE RURALITÉ SIGNÉS DANS LE PUY-DE-DÔME

Avant les trois contrats officialisés le 29 septembre, trois autres contrats ont été signés dans le département :

Les contrats d'Ambert Livradois Forez et du Massif du Sancy le 15 mars 2017

Le contrat de l'Agglomération- Pays d'Issoire le 17 mars 2017

Concrètement, pour le Puy-de-Dôme, cela représente :

- 8 EPCI couverts sur 14,
- 258 communes soit plus de la moitié des communes du département,
- 310 000 habitants soit près de la moitié de la population départementale

DES ACTIONS CONCRÈTES

Chaque contrat s'articule autour de six volets dans lesquels s'inscrivent des initiatives et/ou des projets locaux déjà en cours ou à venir.



Le contrat de ruralité propose des projets à réaliser entre 2017 et 2020 dans chacun des six thèmes. Des comités de suivi sont prévus au sein de chaque contrat pour accompagner leur mise en œuvre et éventuellement, actualiser les projets.

DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES DANS LE PUY-DE-DÔME POUR LES INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES IMPLIQUÉES

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ont élaboré leur projet de contrat en réalisant, dans un premier temps, un diagnostic partagé avec les signataires, en identifiant les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces, pour les six volets thématiques du contrat de ruralité. Puis, ce diagnostic a constitué la base du projet de territoire, permettant de dégager les enjeux et contribuant à l'identification des actions menées sur la durée du contrat. Chaque action répondant à, au moins, un enjeu a fait l'objet d'une fiche, identifiant le pilote de l'action, l'objectif, le calendrier, le plan de financement prévisionnel ainsi que les contributeurs financiers prévisionnels.

Pour 2017, l'accompagnement financier supplémentaire de l'État dans le cadre des contrats de ruralité s'élèverait à plus de 3M€ au profit de 20 projets.

QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS DES NOUVEAUX CONTRATS DE RURALITÉ

Communauté de communes de Thiers Dore et Montagne- arrondissement de Thiers

volet : cohésion sociale

Localisée sur la commune de Thiers, la médiathèque est un équipement de compétence communale amené à se penser en tête de réseau autour de la lecture publique et de l'éducation aux médias. Elle est accessible à tous les habitants de la communauté de communes et ouverte aux établissements scolaires. Le projet consiste en sa rénovation.

Le projet dont le début est prévu en 2017 s'élève à : 2 709 147€ HT

Communauté de communes de Combrailles, Sioule et Morge – arrondissement de Riom

volet : transition écologique et énergétique

La commune de St Georges de Mons envisage la signature d'un contrat de performance énergétique intégrant des travaux importants de rénovation de sa piscine et atteindre, ainsi, les objectifs d'économies d'énergie.

Le projet dont le début est prévu en 2017 s'élève à : 462 000€ HT

Communauté de communes de Riom, Limagne et Volcans- arrondissement de Riom

volet : attractivité du territoire

Sensibilisée à la difficulté d'accueil de cadres en mutation et de porteurs de projet, la communauté de communes a décidé l'aménagement au sein de la pépinière d'entreprises d'un espace dédié de type Fab Lab pour la conception et la réalisation d'objets.

Le projet dont le début est prévu en 2017 s'élève à : 100 000€ HT

Communauté de communes Mond'Arverne Communauté- arrondissement de Clermont-Ferrand

volet : attractivité du territoire

Mond'Arverne porte le projet de réalisation d'un centre d'interprétation sur le plateau de Gergovie avec pour objectifs de promouvoir un équipement d'accueil à l'échelle de la renommée du site et de constituer un point d'ancrage en terme d'accueil touristique

Le projet global s'élève à : 1 539 326€ HT

Communauté de communes de Billom Communauté- arrondissement de Clermont-Ferrand

volet : cohésion sociale

La Commune de Fayet-le-Chateau constatant une évolution de la structure de la pyramide des âges de sa population avec une nette progression des personnes âgées de plus de 65 ans a décidé la création d'une unité d'accueil familial avec l'aménagement de quatre maisons, projet innovant et expérimental.

Le projet global s'élève à : 1 725 507€ HT